STAGE SYNDICAL OUVERT À TOUTES et À TOUS

syndiqué-es et non syndiqué-es, titulaires, contractuel-les et précaires

Organisé par Solidaires Charente et SUD Éducation, à Angoulême

Salle conviviale, à côté de la MJC de la Grande Garenne « La Mosaïque », rue Saint-Exupéry (à l'angle de la rue Pierre Aumaitre), stationnement au centre commercial.

Jeudi 7 novembre 2019 de 9h à 17h

Les retraites à nouveau sur la sellette!

Le gouvernement Philippe-Macron-Delevoye prépare une nouvelle réforme des retraites, sous prétexte de « sauver le système par répartition », qu'en réalité ils soutiennent comme la corde soutient le pendu.

Il s'agirait de mettre en place dès l'été prochain un système de « retraite par points » sur le modèle suédois, d'augmenter la durée de cotisation pourtant déjà de 43 annuités et/ou de porter l'âge de départ à 64 ans, voire plus...

Un sujet qui nous concerne toutes et tous, à l'heure où la pension moyenne des femmes n'est que de 900 € et celles des hommes de 1400€.

Un sujet qui ne concerne pas uniquement les retraité-e-s et les salarié-e-s en fin de carrière. La faiblesse des pensions induit l'obligation pour les enfants d'aider leurs parents alors que le coût moyen d'un hébergement en EHPAD avoisine les 2500 € par mois.

Faire travailler (encore) plus longtemps les salarié-e-s âgé-e-s, c'est priver les jeunes de débouchés, alors même que le chômage des 18/25 ans avoisine les 25 %.

Il est d'ores et déjà certain que le régime de la fonction publique fera lourdement les frais du projet de retraite par points. Les enseignant-e-s, en particulier, seraient parmi les grands perdants de ce projet.

Comment cela fonctionne-t-il? Quels sont les enjeux de ce projet? Quelles incidences sur les pensions des retraité-e-s actuel-les et futur-e-s? Quelles alternatives? Comment ne pas laisser faire?...



Autant de points qu'éclairera

J-M Harribey,
ex-prof de sciences éco à l
'université de Bordeaux,
membre des Économistes
Atterrés,
militant d'ATTAC France.



Pour participer au stage, c'est un droit - qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas-pour tout salarié : chacun d'entre nous dispose de 12 jours par an à ce titre, déposez une demande d'autorisation d'absence un mois à l'avance, c'est à dire au plus tard le 7 octobre 2019

Lettre-type

À adresser :

- au-à la chef-fe d'établissement dans le secondaire
- à la directrice d'académie dans le primaire

Fait à, le	
	Mme la Rectrice <i>ou</i> Mme la Directrice s/c du chef d'établissement
d'un congé pour formation syndicale d'ur du 23 novembre 1982 et du décret n° 84	-474 du 15 juin 1984, en vue de participer retraites à nouveau sur la sellette» qui ANGOULÊME, sous l'égide du CEFI-
Dans cette attente, je vous prie d Directrice d'Académie), l'expression de	e recevoir, (Madame la Rectrice ou la ma respectueuse considération. Signature

- Pour les collègues ATEE restés-es à l'état : à l'inspecteur d'académie, sous couvert du chef d'établissement selon le modèle ci-dessus. - Pour les collègues ATEE passés-es à la région ou au département : au président de département ou de la région, sous couvert du chef d'établissement selon le modèle ci-dessous.

Fait à, le, le
Monsieur le Président du Conseil Général ou Régional s/c du chef d'établissemer
Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un cong pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985 ., en vue de participer au stage de formation «Les retraites à nouveau sur la sellette» le Jeudi 7 novembre 2019 à ANGOULÊME, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (31 rue de la Grange au Belles 75010 PARIS)

Merci de prévenir le syndicat <u>par mail</u> de votre participation svp.

Repas (de qualité) sur place.

Signature